



Déclaration de la FSU pour le CTSD du 6 juin



Monsieur le Directeur Académique,

Nous examinons aujourd'hui le projet de mesures envisagées pour la deuxième phase de la préparation de la rentrée 2013. Nous savions déjà que la dotation de 111 postes serait insuffisante pour répondre à l'urgence des besoins des écoles girondines et à la hausse démographique récurrente de notre département. Hier, 22 écoles ont été reçues en audience pour demander l'attribution ou le maintien de poste. Quasiment toutes ont fait état des conséquences désastreuses de la disparition ou de l'insuffisance des réseaux d'aides spécialisées et de la difficulté des équipes à faire face à l'hétérogénéité du public scolaire quand les personnels manquent et que les effectifs sont trop lourds. Pour la FSU, cette hétérogénéité constitue une richesse et un levier pour la réussite de nos élèves quand les conditions sont réunies et elles ne le sont pas encore. Alors que la différenciation ou la remédiation sont rendues difficiles voire impossibles, il y a urgence à réhabiliter les équipes pluri professionnelles que sont les RASED. La refondation ne se fera pas sans eux. Il y a urgence à alléger les classes pour une meilleure prise en charge de tous les élèves. Il y a urgence à remettre en route une formation initiale et continue de qualité. Il y a urgence à améliorer la scolarisation des élèves en situation de handicap en créant notamment des postes d'auxiliaire de vie scolaire pérennes et statutaires à la hauteur des besoins. C'était l'objet de la mobilisation académique le 5 juin.

La refondation ne sera pas réussie sans les moyens d'une politique ambitieuse. Pour toutes ces raisons nous réitérons la demande d'un plan de rattrapage de 300 postes pour la Gironde afin de permettre la restitution des postes supprimés dans les RASED, la baisse des effectifs dans les classes, la créations de nouveaux postes surnuméraires, l'augmentation de la scolarisation des moins de trois ans, l'amélioration des conditions d'apprentissage et d'enseignement dans les zones d'éducation prioritaires, mais aussi de la situation du remplacement et de la formation initiale et continue.

La FSU, si elle estime qu'une réforme des rythmes est nécessaire, a rejeté le décret à deux reprises considérant qu'il n'était pas une priorité dans le processus de refondation de l'école, qu'il n'était pas le fruit d'un projet concerté et ne présentait pas les garanties d'une réforme réussie de l'organisation du temps scolaire : cette réforme complexe mérite mieux que la précipitation, le bricolage et la pseudo

concertation à l'œuvre dans ce processus engagé depuis quelques mois. C'est pour cette raison que nous avons demandé le report en 2014 de cette réforme, la réécriture concertée du décret et un financement pérenne par l'état pour garantir l'équité sur tout le territoire.

D'autre part, ce décret ouvre la voie à des dérégulations du cadre national : Pour la FSU, si le projet d'organisation du temps scolaire ne relève pas de la seule compétence de l'éducation nationale, les maires ne doivent pas pouvoir imposer une organisation contre l'avis des conseils d'école.

En Gironde comme ailleurs, moins d'un quart des écoles changeront de rythmes à la rentrée 2013, on ne peut pas parler d'une adhésion massive au projet. Les écoles concernées ont bien conscience qu'elles sont devenues, parfois malgré elles, des laboratoires d'expérimentation. Les avis des conseils d'école ont peu été entendus et les enseignants ont non seulement eu le sentiment d'avoir été exclus de la concertation, mais de payer le prix de cette réforme. Aujourd'hui, les Projets d'Organisation du Temps Scolaire prennent forme et dévoilent leur lot de questions, de difficultés, de contradictions auxquelles les équipes devront faire face alors que d'autres priorités les attendent, alors qu'elles vont continuer à mettre en œuvre les programmes de 2008, rejetés massivement par la profession jusqu'en 2015.

La nouvelle organisation du temps scolaire met en évidence une fois de plus qu'une réforme ne peut aboutir que si elle est partagée et en particulier avec les acteurs du système. La refondation de l'école ne se fera pas sans les enseignants. L'Education Nationale doit offrir aux équipes les cadres institutionnels de réflexion et de concertation à chaque étape de la mise en œuvre de la prochaine loi d'orientation. C'est en tout cas ce que la FSU s'emploiera à faire dans les réunions d'information et les stages syndicaux.

La refondation ne se fera pas non plus sans les organisations syndicales. Nous déplorons la mise à l'écart des syndicats lors des rencontres que vous avez sollicité, Monsieur le Directeur académique, avec les directeurs des écoles de Blanquefort le 27 mai, mais aussi avec la maire et les directrices des écoles maternelles de Lormont, le 5 juin.

Il est inadmissible que nous n'ayons pas pu assister à ces réunions alors même que nous avons été sollicités par ces collègues et que nous les représentons dans les instances. Cela ne peut pas se reproduire, à moins de mettre à mal le dialogue social auquel je suis sûre nous sommes tous attachés.

Quant au dossier de la refonte de la formation initiale des enseignants, le compte n'y est pas. Le projet d'accréditation de l'ESPE d'Aquitaine a largement souffert des divergences de points de vue entre universités. Beaucoup trop de points restent dans l'ombre à seulement trois mois de sa mise en place, notamment les garanties budgétaires pour permettre à l'ESPE de fournir une formation initiale professionnelle de qualité, ou la place des représentants des usagers (formation initiale et continue)

dans ses instances. De plus, la rentrée prochaine va voir arriver deux générations d'enseignants débutants dans les écoles. La FSU rappelle qu'elle est opposée à ce que des étudiants soient en responsabilité de classe. Le recours aux MAT risque fort d'être important. Cela n'est pas acceptable. Pour la FSU, c'est à des PEMF en nombre suffisant, et avec le temps de décharge nécessaire (1/3 temps) que doit incomber ces tâches de formation et d'accompagnement.

Pour finir, la refondation ne se fera pas sans une revalorisation de tous les enseignants et la restauration de leur confiance en l'institution. La gestion des personnels qui s'est insinuée dans notre système éducatif, notamment en zones ECLAIR doit cesser. La prime « au mérite » instaurée en 2012, sources de divisions, doit être supprimée. Elle accentue la mise en concurrence des enseignants par une individualisation des rémunérations et ne va pas dans le sens d'une cohésion des équipes. En attendant l'abrogation du dispositif ECLAIR, nous demandons à ce que la part variable de la prime soit versée à tous les personnels des premier et second degrés exerçant sur les deux réseaux lormontais et qu'elle soit la même pour tous.

Monsieur le Directeur académique, la FSU ne regrette pas, loin de là, les politiques éducatives déclinées les 10 dernières années qui ont conduit l'École au bord de l'asphyxie, elle regrette seulement que les nouvelles orientations, malgré quelques aspects positifs, s'inscrivent en partie dans la continuité des précédentes et ne proposent pas un projet plus ambitieux de démocratisation de notre système éducatif.